



ARRETE N° ARI_2026_155

Direction Générale des Services

Réf. : AZ/CR/CS

Nomenclature : 5.4.2

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MADAME LAURENCE
DESFONDS-FARJON, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE**

Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23, L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 exécutoire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à neuf le nombre des adjoints au Maire,

Vu l'élection de madame Laurence DESFONDS-FARJON, en qualité de 1ère adjointe, lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité, pour la bonne administration locale, de déléguer à madame Laurence DESFONDS-FARJON, Première Adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Délégation de fonction est donnée à madame **Laurence DESFONDS-FARJON, Première Adjointe au Maire**, pour toutes questions se rapportant **l'Urbanisme, à l'Habitat, à l'Aménagement et aux Grands Projets.**



ARRETE N° ARI_2026_155

A ce titre, à l'exception des décisions relevant du conseil municipal, elle est chargée de :

1. L'Urbanisme

- participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L332-6 du Code de l'urbanisme et suivants,
- certificat d'urbanisme, article L410-1 du Code de l'urbanisme et suivants,
- permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures article L423-1 du Code de l'urbanisme et suivants,
- lotissements, article L442-1 du Code de l'urbanisme et suivants,
- permis de démolir, articles L451-1 du Code de l'urbanisme et suivants,
- réglementation du droit des sols,
- contentieux liés à l'urbanisme,
- autorisations et arrêtés d'alignement.

2. L'Habitat

- conduite et suivi des opérations d'amélioration de l'habitat, dont une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH-RU), ainsi que tout autre dispositif,
- conduite et suivi de la mise en place d'un programme de résorption de l'habitat indigne.

3. L'Aménagement

- pilotage et coordination des projets et opérations d'aménagement notamment urbain.

4. Les Grands Projets

- pilotage et coordination des grands projets.

ARTICLE 2 - Dans le cadre des astreintes d'élus (semaine, soir et week-end), délégation de fonction, emportant délégation de signature en mes lieu et place est donnée à madame Laurence DESFONDS-FARJON lorsqu'elle assure cette astreinte.

A cet effet, les fonctions déléguées sont les suivantes :

- Prendre toutes mesures de police afférentes aux articles susmentionnés du Code général des collectivités territoriales, notamment les arrêtés d'hospitalisation d'office, les arrêtés portant autorisation de voirie, les arrêtés portant fermeture des stades pour cause d'intempéries, les arrêtés portant mise en demeure de faire procéder à l'évaluation comportementale d'un chien mordeur, les arrêtés portant placement dans un lieu de dépôt de tout animal trouvé en divagation et/ou dangereux et les arrêtés portant mise en sécurité,
- Toutes relations avec les services compétents,
- Tout acte et courrier relatifs à cette délégation.



ARRETE N° ARI_2026_155

ARTICLE 3 – Cette délégation s'exerce sous ma surveillance et ma responsabilité, et pour la durée du mandat.

A ce titre, madame Laurence DESFONDS-FARJON devra me rendre compte de toute décision prise dans le cadre de sa délégation.

ARTICLE 4 – Les indemnités de fonction sont versées à compter du rendu exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, et dont une ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de Vaucluse.

Bollène, le 08 avril 2026

Anthony ZILIO

Maire de Bollène



Reçu en Préfecture le : 08/04/2026

Affiché le :

Notifié le :

Exécutoire le :

